

# COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

## Séance du Samedi 1<sup>er</sup> septembre 2007

L'an deux mille sept, le samedi 1<sup>er</sup> septembre 2007 à 8 h 30, les membres du conseil municipal de la commune de Boutigny-Prouais, légalement convoqués le 28 août 2007, se sont réunis sous la présidence de Madame Mireille Éloy, Maire.

**Étaient présents** : Mireille ÉLOY, Daniel BRUNET, Marc BALLESTEROS, Monique PETIT, Corine LE ROUX, Isabelle PETIT, Josette JOYEUX, Maryse DELATTRE, Claude SERREAU, Roland HEYER.

**Étaient absents** : Jean-Marc BARRIÉ ayant donné pouvoir à Mireille ÉLOY, Roland VEILLEROBE ayant donné pouvoir à MARC BALLESTEROS, Sylvie BENGUIGUI, Fabrice GEFFROY, Pierre GAPILLOU, Anne DEMERLÉ, Stéphane MÉJANES, Denis MEIH absents n'ayant pas donné pouvoir.

Commission consultative :

**Étaient absents** : Gilbert Gainon, Luc Joyeux, Roger Meih, Jean-Pierre Lelaidier, Elisabeth Selman.

Membres afférents au Conseil Municipal : 19	En exercice : 18
Membres présents : 10	Qui ont pris part à la délibération : 12
Nommée secrétaire de séance : Maryse Delattre	

**Madame le Maire demande l'autorisation d'inscrire une délibération non prévue à l'ordre du jour, concernant la signature avec Gaz de France d'une Convention pour la fourniture du gaz naturel pour la chaudière de la Mairie.**

**Le Conseil accepte à l'unanimité d'examiner ce point dans les questions diverses.**

### 1. Approbation du compte-rendu du précédent conseil

Roland Heyer demande que soit corrigée la faute de frappe du point N°6 « ... chaque Préfet doit créer dans son département »

Le compte-rendu du précédent Conseil est approuvé à l'unanimité des membres présents moyennant cette rectification.

### 2. FDAIC – Modification du Plan de Financement pour la création de bordures rue du Rosaire

Le Conseil Municipal avait décidé en février 2007 de faire réaliser 212 mètres linéaires de bordures nécessaires à la réfection partielle du revêtement d'une partie de la rue du Rosaire (RD 101) par le Conseil Général.

Suite à la visite sur site de Messieurs Leblond et Mallet, responsables élus de la voirie au Conseil général, il a été demandé à la DDE, compte tenu de l'état de la chaussée, d'effectuer la totalité du revêtement jusqu'à l'église Saint Pierre de Boutigny.

En conséquence, en préalable à ces lourds travaux de voirie, la Commune se doit d'effectuer les accotements.

Après une conversation téléphonique avec la responsable des subventions au Conseil Général (Fonds départemental d'aides aux Communes), Madame le Maire a obtenu

la possibilité de rattacher cette extension de travaux au programme initial par l'adoption d'une délibération modificative.

C'est pourquoi, Madame le Maire propose aux membres du Conseil présents de voter pour la mise en place de 472 mètres linéaires au lieu des 212 prévus initialement pour un coût prévisionnel total de 93 000 € HT.

Cette remise à neuf de la voirie comprend la partie haute de la rue du Rosaire jusqu'au château d'eau de Cloches. Ces travaux nécessitent cependant un arbitrage au niveau budgétaire. Madame le Maire propose de financer le surcoût de cette opération par le report à l'exercice 2008 de la réfection de rue de la Tuilerie à Allemant ou de l'extension de l'éclairage public.

Après un Tour de table, et le rappel par Daniel Brunet que ces travaux d'éclairage sont exceptionnellement subventionnés à hauteur de 50 %, les élus trouvent plus judicieux de reporter de 6 mois la réfection de la route à Allemant, et de maintenir le projet d'extension du réseau d'éclairage.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité autorise Madame le Maire à faire procéder aux travaux de voirie rue du Rosaire dont la maîtrise d'ouvrage continuera à être confiée au Cabinet Experts-Fonciers de Houdan.**

### **3. Investissements – Passation de biens durables**

Madame le Maire informe les membres du Conseil présents de la nécessité de régler en investissement diverses opérations à savoir :

#### BRUNEAU :

- acquisition de stores pour la salle du Conseil, et le 1<sup>er</sup> étage de la Mairie pour un montant de 1 836,16 € HT.
- acquisition de douze chaises pour la Mairie annexe de Prouais pour un montant de 479,90 € HT.

#### ALTRADMEFRAN :

- acquisition de dalles de protection pour les jeux des enfants situés dans les cours du site scolaire de Boutigny pour un montant de 4 656 € HT.

#### CASTORAMA :

- acquisition de 2 portails nécessaires à la mise en sécurité du site scolaire de Boutigny, et à la fermeture de la Cour de la Mairie.  
Corine Le Roux, Isabelle Petit, Daniel Brunet s'inquiètent de la présence de piques dangereuses compte tenu de sa faible hauteur, et de son manque d'esthétisme et de rigidité compte tenu de sa grande largeur.  
Sur avis du Conseil, Mireille Éloy renonce à l'acquisition du portail pour la Mairie et confie à Daniel Brunet le soin d'en rechercher un correspondant aux contraintes répertoriées lors du tour de table.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré approuve à l'unanimité le paiement de ces factures en investissement.**

### **4. Plan de Financement pour acquisition d'un orgue pour l'église de Boutigny**

Madame le Maire informe les membres du Conseil présents de la possibilité d'acquérir un orgue pour l'église Saint-Pierre de Boutigny.

Actuellement, un administré également paroissien demeurant à Beauchêne, M. Combet Farnoux, musicien, accepte depuis un moment déjà de transporter son instrument de musique.

Cette situation n'est pas très pratique compte tenu du poids et du dimensionnement de son orgue. Le prêtre de la Paroisse avait dit à Madame le Maire que si la Commune acceptait d'acquérir un orgue, il obtiendrait un complément de financement de la part du Diocèse de Chartres.

Madame le Maire a sollicité la générosité financière du Sénateur Cornu et elle vient de recevoir un accord écrit de sa part pour une aide exceptionnelle de 2 350 € sur les fonds parlementaires.

Le plan de financement pourrait s'établir comme suit :

<b>Financement Fonds Parlementaires :</b>	<b>2350 €</b>
<b>Financement diocèse Chartres :</b>	<b>1350 €</b>
<b>Autofinancement commune :</b>	<b>1000 €</b>
<b>Coût total</b>	<b>4700 €</b>

Monique Petit, compte tenu de la volonté affichée du Conseil de serrer les dépenses publiques, suggère une diminution de la part communale dans cet investissement.

Après un tour de table, il ressort une participation communale pour un montant maximum de 750 € (la différence de 250 € restant à la charge du diocèse).

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise Madame le Maire à passer commande d'un orgue pour l'église Saint Pierre de Boutigny, sous réserve de l'acceptation par le diocèse de la prise en charge de la différence (soit 250 €).**

## 5. CCPH – Modification des statuts

Suite aux délibérations prises par le Conseil Communautaire de la CC Pays Houdanais, il est demandé à chaque Conseil de ratifier les décisions prises, à savoir :

- Définition de la compétence dans le cadre de la politique du logement

A ce jour les statuts stipulent : « politique du logement social d'intérêt communautaire et actions d'intérêt communautaire en faveur du logement des personnes défavorisées ».

Les études réalisées par le Cabinet CODRA, les travaux de la commission logements font apparaître une nécessaire re formulation de cette compétence en matière de logements, plutôt que de définir l'intérêt communautaire.

Elle consiste à décliner toutes les actions que la CCPH pourrait faire dans ce cadre :

- mise en œuvre de la politique communautaire définie dans le cadre du Programme Local de l'Habitat
- le soutien à la réalisation de tout nouveau logement social créé sur le territoire communautaire
- la participation financière ou technique à la réalisation d'opérations comportant au moins 10 logements dont 20 % de logements aidés (liés à des conditions de ressources)
- la mise en œuvre d'une politique foncière liée aux opérations précitées
- la garantie d'emprunt pour les nouveaux logements sociaux

- la mise en œuvre des opérations programmées pour l'amélioration de l'habitat
- la participation à l'étude ou à la réalisation de logements spécifiques
- la création et la gestion d'un observatoire de l'habitat, de la demande et du foncier

Le but de cette compétence est d'apporter une réponse de logements aux habitants du territoire communautaire qui se trouvent confrontés aux accidents de la vie : séparation, divorce, veuvage, décohabitations des jeunes et aux entreprises (en leur offrant une diversité de logements pour leur personnel).

Madame le Maire laisse la parole à Marc Ballesteros, membre de cette commission à la CCPH qui précise aux membres du Conseil présents qu'il est prévu un programme de logements aidés d'environ 116 logements sur 5 ans.

Ces logements seront attribués par une Commission « intercommunale », les loyers seront fixés en fonctions des revenus.

Marc Ballesteros s'inquiète cependant de voir à terme les Droits de Préemptions Urbains (DPU) basculer en compétence à la CC Pays Houdanais.

Madame le Maire s'engage à demander à la Présidence des éclaircissements sur ce point.

- Définition des chemins ruraux d'intérêt communautaire

A ce jour, les statuts stipulent « aménagement des chemins ruraux qui seront reconnus d'intérêt communautaire ».

En fait, l'étude du Cabinet Altermodal, leur validation et celles des communes ont permis d'établir une carte globale avec un maillage de chemins d'intérêt communautaire.

Les chemins qui ne sont pas identifiés comme chemins communautaires retournent à la compétence communale.

En ce qui concerne Boutigny-Prouais, notre proposition a été acceptée en l'état.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- de valider les actions que la CC Pays Houdanais pourrait faire telles que détaillées ci-dessus en matière de logements
- de reconnaître l'établissement de cette carte globale permettant un maillage de chemins d'intérêt communautaire.

## 6. Informations et Questions diverses

- Madame le Maire soumet à l'approbation des élus présents le projet de signature d'une convention avec Gaz de France pour la fourniture en gaz naturel de la chaudière de la Mairie.

Le Conseil après en avoir délibéré, à l'unanimité autorise Madame le Maire ou un de ses adjoints pris dans l'ordre du tableau pour signer avec GDF ladite convention.

- Suite aux nombreuses plaintes concernant la réitération des incivilités routières d'un jeune conducteur domicilié à Bouchemont, Madame le Maire a déposé plainte auprès de la Gendarmerie.
- Roland Heyer souhaite des précisions sur les travaux de réfection de la départementale menant au hameau de « Cloches ». Madame le Maire précise que ces travaux devraient commencer fin septembre, mais qu'il n'est pas prévu d'élargissement, ni de bordures sur cette chaussée.
- Prouais : Face aux dégradations des panneaux de signalisation rue de la Fée, Daniel Brunet est chargé de contacter les services départementaux afin d'obtenir un devis pour leur remplacement définitif par des diodes au sol ou des peintures réfléchissantes. Madame le Maire s'inquiète de l'augmentation des incivilités qui finissent par peser lourdement sur le budget Communal et qui risque à terme d'engendrer une augmentation de la pression fiscale.

Fin de la séance à 10 h 10.